

Programme d'assurance responsabilité civile générale et environnementale® (EAGLE)



EAGLE combine l'assurance responsabilité générale commerciale standard et la couverture contre les risques de pollution découlant des locaux appartenant à l'assuré ou exploités par celui-ci, les locaux n'appartenant pas à l'assuré, la responsabilité des produits, les marchandises transportées et les opérations sous contrat. La couverture peut être élargie grâce à l'assurance EAGLE excédentaire et l'assurance automobile commerciale.



L'avantage EAGLE

Améliorations en 2022

- Police d'assurance générale ISO actualisée combinée à des garanties pour pollution
- Couverture de site: couverture des locaux prévus de manière rétroactive ou sites non prévus avec découverte dans les 20 jours et déclaration dans un délai de 60 jours
- Réduction de la prestation déductible si le programme de gestion des incidents de pollution et d'intervention environnementale (PIER®) est utilisé pour les urgences
- Possibilité de couverture globale des locaux n'appartenant pas à l'assuré
- Coûts d'intervention d'urgence pour les 96 premières heures
- Garantie élargie pour les marchandises transportées
- Définition élargie des lois environnementales

L'ATOUT AIG

AIG a mis à jour le libellé de la police EAGLE afin de répondre aux besoins actuels des clients.

Appétit étendu pour l'excédentaire

- Limites excédentaires comprenant la couverture contre la pollution, jusqu'à 25 M\$ de limites disponibles
- Appétit pour:
 - Police excédentaire principale (lorsque EAGLE est la police principale)
 - Police excédentaire ventilée (lorsque EAGLE est la police principale avec une politique excédentaire AIG supérieure dans la tour)
 - Police excédentaire non soutenue (lorsqu'une police équivalente à EAGLE est la police principale; prime minimale de 25 000 \$)
- Franchise standard de 10 M\$ X 1 M\$
- Excédentaire sur une police combinée comprenant une assurance responsabilité générale et une assurance contre la pollution, une assurance excédentaire, une assurance automobile, une assurance transport maritime et une assurance à l'étranger
- Capacités d'intervention en situation de crise et de gestion des crises

L'ATOUT AIG

Face à la hausse continue de la taille des verdicts, il est important de bâtir des tours excédentaires.

Assurance multirisque à l'étranger

- Intégration transparente entre EAGLE et l'assurance multirisque à l'étranger d'AIG, incluant la coordination des polices locales.
- Accès à des ressources locales pour vous aider à vous familiariser avec les exigences réglementaires dans plus de 200 pays et plus de 40 langues.
- Assistance médicale, voyage et sécurité 24h/24 et 7j/7 dans le monde entier.

Couvertures disponibles :

- Responsabilité civile générale à l'étranger, indemnisation volontaire à l'étranger, responsabilité civile automobile à l'étranger, accidents et maladies de voyage, biens à l'étranger, enlèvement et rançon
- Possibilité de souscrire une assurance multirisque à l'étranger sur la police d'assurance excédentaire EAGLE.
- Possibilité d'ajouter des pays désignés à la couverture pollution des produits sur EAGLE si une assurance responsabilité civile à l'étranger est souscrite.

L'ATOUT AIG

Fournit des couvertures pour les opérations à l'extérieur du Canada et des États-Unis, en collaboration avec EAGLE.

**Actualisation
du libellé pour
répondre aux
besoins des
clients**

**Appétit étendu
pour les
couvertures
excédentaires**

**Assistance
rapide pour les
réclamations à
travers le monde**

Programme d'assurance responsabilité civile générale et environnementale® (EAGLE)



Choisir AIG

Solutions créatives

PROBLÈME :

Un fabricant et distributeur de composants de plastique s'est rendu compte que son assurance multirisque générale ne couvrirait pas précisément les pertes résultant de la pollution. Un risque auquel l'entreprise était exposée.

SOLUTION :

AIG a fait appel à son savoir-faire en matière d'environnement pour proposer au client une analyse détaillée des risques auxquels il était exposé ainsi qu'un programme d'assurance responsabilité générale et environnementale (EAGLE) adapté à ses besoins spécifiques.

AVANTAGES :

Le client pouvait mener ses activités en toute quiétude sachant qu'il bénéficie des couvertures propres à ses besoins spécifiques, avec des informations sur la réduction des risques à l'appui.

L'ATOUT AIG

Des clients plus sereins grâce à nos solutions sur mesure.

Réactivité suite aux réclamations

PROBLÈME :

Un incendie s'est déclaré dans l'usine de peinture d'un client. En éteignant le feu, le ruissellement d'eau a mis en péril les zones environnantes.

SOLUTION :

Le client a contacté les premiers intervenants et l'assistance téléphonique du programme PIER d'AIG afin qu'ils puissent collaborer avec les ressources locales pour limiter les dégâts. Très rapidement, le site a été assaini, empêchant ainsi une éventuelle contamination d'une voie d'eau locale.

AVANTAGES :

Les mesures d'intervention rapide, de prévention et d'atténuation ont permis une réduction du coût global des réclamations. Le protocole de gestion de risque mis en place par le client, notamment le programme PIER, a protégé la voie d'eau et la réputation du client qui est considéré comme socialement responsable.

L'ATOUT AIG

Assiste les clients en cas de situations d'urgence et pour la préservation de leur réputation au sein de la

Portée internationale

PROBLÈME :

Au cours de son expansion dans un nouveau pays, un client avait besoin d'une police et d'un certificat d'assurance responsabilité environnementale conformes aux lois du pays.

SOLUTION :

Le réseau international d'AIG a très rapidement mis en place une couverture locale qui satisfait aux exigences du pays en question ainsi que le certificat requis.

AVANTAGES :

Le client a été en mesure de poursuivre ses activités sans interruption ni amendes.

L'ATOUT AIG

Fournit aux clients une couverture et une gestion des risques à l'échelle mondiale.

Détails sur programme EAGLE

Le Programme d'assurance responsabilité civile générale et environnementale EAGLE® associe l'assurance responsabilité civile générale standard à la couverture contre la pollution pour les risques découlant de l'exploitation des locaux, des produits ou des exploitations dans des locaux hors site. Remarque :

- Les assurés sont des entreprises industrielles notamment les fabricants, les distributeurs et les propriétaires/exploitants d'installations de traitement des déchets
 - Prime minimale de 15 000 \$
 - Catégories complémentaires: EAGLE excédentaire

En savoir plus : www.aig.ca/eagle

Les scénarios décrits dans ce document sont proposés uniquement à titre d'exemples. La couverture dépend des faits réels de chaque cas ainsi que des termes, conditions et exclusions de chaque police individuelle. Toute personne intéressée par le ou les produits mentionnés ci-dessus doit demander un exemplaire du formulaire standard de police pour une description de l'étendue et des limitations de la couverture.

American International Group, Inc. (NYSE : AIG) est un assureur mondial de premier plan. AIG propose des solutions d'assurance qui aident les entreprises et les particuliers dans plus de 200 pays et juridictions à protéger leurs actifs et à gérer les risques grâce à ses opérations, licences et autorisations, ainsi qu'à son réseau de partenaires.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur AIG à www.aig.com | YouTube: www.youtube.com/aig | Twitter: @AIGinsurance www.twitter.com/AIGinsurance | LinkedIn: www.linkedin.com/company/aig. Ces références avec des informations supplémentaires sur AIG ont été fournies à titre indicatif et les informations contenues sur ces sites Web ne sont pas incluses par renvoi dans ce communiqué de presse.

AIG est le nom commercial utilisé dans le cadre des activités mondiales de l'American International Group, Inc. La Compagnie d'assurance AIG du Canada est le souscripteur autorisé des produits d'assurance aux entreprises et d'assurance aux particuliers d'AIG au Canada. La garantie pourrait ne pas être disponible dans toutes les provinces et tous les territoires et est assujettie aux termes et aux conditions des polices en vigueur. Les produits et les services de nature autre que l'assurance pourraient être fournis par des tiers indépendants. Le logo d'AIG et AIG sont des marques de commerce déposées d'American International Group, Inc., utilisées sous licence par la Compagnie d'assurance AIG du Canada. Vous trouverez de plus amples renseignements sur AIG Canada à www.aig.ca.